

Séance du 2 juin 2020 à 19 heures

SÉANCE D'INSTALLATION

Présidence : Monsieur Denis PASCHE (Ve), doyen d'âge, puis  
Monsieur Cédric AMBORD (MCG)

Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020 p. 21211
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge p. 21212
3. Election du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge) p. 21213
4. Nomination des diverses commissions p. 21221
5. Election des Président-e-s des commissions permanentes p. 21221
6. Communications du Conseil administratif p. 21224

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VAN LEEMPUT, VOGLER Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

Assistent à la

séance : Mesdames Mariam YUNUS-EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

\* \* \*

**M. PASCHE (Ve) :** Mesdames et Messieurs, en ma qualité de Doyen d'âge de ce Conseil municipal, j'ouvre cette séance en constatant que nous avons été régulièrement convoqués et que, dès que nous serons assermentés, nous pourrions valablement délibérer.

**1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**

Le point 1) de l'ordre du jour est la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, dont voici la teneur :

*« LE CONSEIL D'ETAT*

*Vu les articles 46, alinéa 1. 53. 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;*

*Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;*

*Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020;*

*attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai legal,*

**ARRÊTE :**

*L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.»*

**2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge**

**M. PASCHE (Ve) :** Nous passons à la prestation de serment. Pour cela je demande à l'assemblée de se lever. Je vous donne lecture du texte du serment :

*"Je jure ou je promets solennellement ;*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."*

Nous allons procéder maintenant à l'assermentation des Conseillers municipaux. Cela se fait par ordre alphabétique, à l'appel de votre nom, vous prononcerez les mots «je le jure» ou «je le promets» en levant la main.

Mesdames	Cora BEAUSOLEIL	- Je le jure
	Nathalie BRAUNSCHWEIGER	- Je le promets
	Marine DELÉVAUX	- Je le jure
	Mame DIOP	- Je le promets
	Suzanne KATHARI DUMPS	- Je le promets
	Nathalie KELLER	- Je le promets
	Zora MASÉ	- Je le jure
	Sara RUIZ	- Je le promets
	Philippine SCHMIDT-MESSINA	- Je le jure
	Arta VESELI	- Je le promets
	Véronique WICKI	- Je le jure

Messieurs Luc ABBE-DECARROUX	- Je le promets
Cédric AMBORD	- Je le jure
Ludovic BOYER	- Je le promets
Tobias BURCKHARDT	- Je le promets
Gérard FUSCO	- Je le promets
Matthieu ISCHER	- Je le jure
Abderrahman JOUAI	- Je le jure
Patrick LAPALUD	- Je le promets
Mauro PALMAN	- Je le jure
Jean-Pierre PASQUIER	- Je le jure
Sergio PRAT	- Je le promets
Guillaume REVILLOD	- Je le jure
Sven RITTER	- Je le promets
Christian STARKENMANN	- Je le promets
Patrick STURCHIO	- Je le promets
Guy SUCHET	- Je le jure
Pierre-Yves TOGNAN	- Je le jure
Didier VAN LEEMPUT	- Je le jure
Laurent VOGLER	- Je le jure

Je vous remercie, vous pouvez vous asseoir.

### **3) Election du bureau du Conseil municipal : Président, Vice-présidents et Secrétaires**

**M. PASCHE (Ve) :** Comme le prévoit notre règlement, l'élection du bureau se déroule à bulletin secret.

Nous sommes 31, la majorité absolue est donc 16.

Les bulletins qui portent le nom d'une personne qui n'est pas candidate ou qui portent des adjonctions au nom et au prénom du candidat seront nuls.

On va procéder à la distribution des bulletins. Je règle l'élection du Président du Conseil municipal. Une fois que le Président est élu, je me retire et je prends ma place comme conseiller municipal élu et je ferai mon assermentation après. Ça sera le premier acte du Président.

Je dois nommer deux scrutateurs. Monsieur Sergio PRAT et Madame Arta VESELI je vous demande de fonctionner comme scrutateurs, est-ce que vous êtes d'accord ? Merci.

Y a-t-il un ou des candidats ou candidates à la présidence du Conseil municipal ?

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG siège au sein de cette assemblée depuis 2007. Il estime donc légitime de présider le Conseil durant cette législature. J'ai le grand honneur de vous présenter Monsieur Cédric AMBORD, conseiller municipal, Je vous remercie de lui faire confiance et de l'élire à cette fonction.

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur, Je comprends que lors de la législature précédente, certains partis aient pu faire de bons résultats, mais nous sommes tous ici élus par le peuple pour la législature 2020-2025 et ce sont les résultats de cette élection-ci dont il faudrait tenir compte. Nous sommes 6 partis élus, 5 partis peuvent prétendre, logiquement à mon avis, à la présidence du Conseil municipal. L'UDC en fait partie, je conviens que notre parti est débutant, nous sommes tous les 3 novices, mais j'estime qu'il faudrait tenir compte du fait que la population a élu d'abord 5 partis et ce n'est pas le parti qui est le moins bien élu qui peut logiquement prétendre à la présidence du Conseil municipal, même s'il a de l'expérience, même s'il a eu de très bons résultats lors de l'élection précédente. Merci Monsieur.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci Madame MASE. Je n'ai pas bien compris, est-ce vous allez proposer un candidat ?

**Mme MASÉ (UDC) :** Alors non, pour la présidence du Conseil municipal maintenant non, nous ne souhaitons pas avoir de candidat, que cela soit pour le premier mandat du Conseil municipal, que cela soit pour la présidence du Conseil municipal ou pour une commission, parce que nous préférons avoir un petit peu de pratique, disons en tout cas une année, mais je pense que si nous élisons quelqu'un du MCG, cela laissera 4 années de législature dans le futur, qui me semble devrait aller pour la présidence du Conseil municipal aux 4 meilleurs partis élus, à savoir tous sauf l'UDC et j'estime que notre parti peut prétendre à la présidence une fois ou une autre, mais je ne connais pas bien les procédures pour les années suivantes. Voilà, je ne sais pas si je me suis bien exprimée.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci. Bien sûr que chaque année nous allons donc élire un président. Tous les partis sont libres de pouvoir présenter un candidat et donc il sera élu. Donc vous aurez droit de présenter un président l'année prochaine.

[Les bulletins sont distribués.]

**M. PASCHE (Ve) :** J'ai l'honneur de vous faire part des résultats du scrutin.

#### Président-e

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	31
Bulletins nuls	8
Bulletin blanc	3
Majorité absolue	16
Suffrages obtenus	20

Est élu, Monsieur Cédric AMBORD, avec 20 voix.

[Applaudissements.] Je le prie de bien vouloir venir me remplacer et me faire prêter serment.

**Le Président (MCG) :** Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je vous remercie de m'avoir élu et de la confiance que vous me témoignez. Je considère la présidence de ce Conseil municipal comme un grand honneur. Comme vous le savez, les deux principales tâches d'un président, c'est d'une part de gérer les débats durant les séances et de faire en sorte qu'elles ne finissent pas à des heures indues, qu'elles se déroulent sereinement et de manière respectueuse et d'autre part de représenter le Conseil municipal dans les différentes manifestations officielles. Je m'engage à accomplir ces tâches consciencieusement et dignement, de façon non partisane. Je salue la présence de notre nouvel exécutif Madame la Maire Mariam YUNUS EBENER, Mesdames Anne KLEINER et Carole-Anne KAST, conseillères administratives. Je les félicite vivement pour leur élection. Je vous propose de les applaudir.

[Applaudissements.]

Je salue la présence de Monsieur Alain WALDER, secrétaire général de la commune et de la procès-verbaliste Madame Nathalie METTLER.

A vous tous, chères et chers collègues, je vous félicite pour votre élection et votre engagement en faveur de notre ville. Je tiens à remercier Madame Ruth BÄNZIGER et Monsieur François MUMENTHALER pour leur engagement politique et dévouement depuis de nombreuses années. Ils ont servi notre commune de façon exemplaire. Mes remerciements s'adressent également aux Conseillers municipaux sortants. Je vous propose de les applaudir également.

[Applaudissements.]

Comme vous, je regrette que nous aillions dû renoncer à la traditionnelle cérémonie du parc de la Mairie, qui nous permettait de faire connaissance avec les nouveaux et de prendre congé des anciens de manière conviviale. Je suggère au Conseil administratif de tout de même organiser cette manifestation au mois de septembre.

Nous allons passer maintenant à la prestation du serment du doyen d'âge, Monsieur PASCHE. Je demande à l'assemblée de se lever.

Je vous donne lecture du serment :

*"Je jure ou je promets solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;  
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."*

**M. PASCHE (Ve) :** Je le promets.

**Le Président (MCG) :** Merci, Monsieur PASCHE. Je prends acte de votre serment. [Applaudissements.] Vous pouvez vous asseoir.

Election des autres membres du bureau du Conseil municipal1<sup>ère</sup> Vice-président-e

**Le Président (MCG) :** Nous devons maintenant élire le reste du bureau, comme le veut notre règlement. L'élection du bureau à lieu à bulletin secret. Nous passons à l'élection de la première ou du premier vice-président. J'attends vos propositions.

**M. VAN LEEMPUT (EVL) :** Merci Monsieur le Président. J'ai le plaisir de vous présenter Madame Nathalie KELLER, économiste depuis 35 ans qui siège pour une deuxième législature. Elle a une forte expérience et est spécialisée dans la finance avec une propension pour le social et le droit. Je pense qu'elle pourra amener beaucoup de maturité à la composition du nouveau bureau. Merci.

**Le Président (MCG) :** D'autres propositions ? Comme il n'y a pas d'autres propositions, on va passer au vote.

[Les bulletins sont distribués.]

**Mme MASE (UDC) :** Merci Monsieur le Président. Je vais poser une question toute bête, je ne connais pas les procédures encore, ce que nous votons maintenant, que cela soit le poste de président ou vice-président, etc., c'est chaque année qu'il y aura une élection ?

**Le Président (MCG) :** Oui.

**Le Président (MCG) :** Voilà. Nous avons les résultats pour le 1<sup>er</sup> Vice-président :

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	31
Bulletins nuls	4
Bulletins blancs	17
Majorité absolue	16

Madame Nathalie KELLER n'est pas élue avec 10 voix. Nous devons donc faire un deuxième tour.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci Monsieur le Président. Pour moi il y a un scrutateur par groupe et pas 2 scrutateurs. C'est une question.

**Mme KAST :** Si, il y a un article, je ne peux pas vous le donner par cœur mais je le cherche volontiers, c'est effectivement 2 scrutateurs désignés qui ne doivent pas faire partie du même groupe.

**Second tour :**

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Pas d'autres propositions, donc nous revotons.

**Mme KAST :** J'en profite pour vous donner les réponses aux interrogations réglementaires sur le processus de vote, il s'agit des articles 76 et suivants de notre règlement du Conseil municipal qui précise que l'élection des membres du bureau a lieu au scrutin secret. Les autres élections peuvent avoir lieu à mains levées, sauf si quelqu'un demande qu'elles soient expressément au scrutin secret, c'est l'article 78. La distribution et le dépouillement des bulletins sont assurés par le secrétaire, assisté de 2 scrutateurs désigné par le président. Aujourd'hui il n'y a pas encore de secrétaire, puisque c'est un des postes du bureau que vous êtes en train d'élire, donc il y a seulement les 2 scrutateurs. Ces 3 conseillers doivent être de partis différents. En l'occurrence, les 2 conseillers doivent être de partis différents. Le protocole ne prévoit pas que l'on vote le secrétaire avant.

La majorité est calculée en fonction du nombre de conseillers municipaux présents, article 79. Sont élus dans l'ordre des voix obtenues le ou les candidats qui atteignent la majorité absolue au premier tour du scrutin. Si au premier tour du scrutin un ou plusieurs candidats n'atteignent pas la majorité absolue, il est procédé immédiatement à un second tour à la majorité simple pour les postes qui restent à pourvoir. Un nouveau candidat peut être présenté au second tour, c'est pour cela que le président a posé la question, est-ce qu'il y avait une autre candidature. Si le nombre de candidats à élire au second tour est égal à celui des sièges à pourvoir, ils sont élus tacitement. Donc effectivement en termes de deuxième tour, on aurait pu s'éviter la distribution des bulletins. D'un autre côté, c'est écrit que les membres du bureau sont à bulletin secret, donc là il y a une petite ambiguïté. Je vous propose si le cas devrait se représenter, d'avoir une seule candidature qui n'a pas été élue au premier tour, d'appliquer le vote tacite pour le deuxième tour. Il n'y a pas eu pour Madame KELLER, je ne connais pas par cœur le règlement et je découvre cette subtilité sur le deuxième tour tacite à la lecture. Alors attendez, c'est distribué mais ce n'est pas récolté ? Alors on peut faire tacitement.

**Le Président (MCG) :** Entendu. Donc puisqu'il y a une seule candidature, l'élection au deuxième tour est tacite, donc élue à la fonction de 1<sup>ère</sup> vice-présidente Madame Nathalie KELLER, que je vous demande d'applaudir. [Applaudissements.]

*Madame Nathalie KELLER prend place au bureau.*

**2<sup>ème</sup> Vice-président-e**

**Le Président (MCG) :** J'attends vos propositions.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts souhaite proposer Madame Cora BEAUSOLEIL.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? [Silence.] Alors, on va passer au vote à bulletin secret. Merci.

21218

[Les bulletins sont distribués.]

**Mme KAST :** Par rapport aux règles sanitaires, je vous propose de vous lever individuellement et d'aller boire aux toilettes et de revenir à vos places.

**Le Président (MCG) :** Nous avons les résultats pour le 2<sup>ème</sup> Vice-président :

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	31
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	2
Majorité absolue	16

Est élue, Madame Cora BEAUSOLEIL, avec 28 voix. (Applaudissements.)

1<sup>ère</sup> Secrétaire

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a des propositions ?

**M. LAPALUD (S) :** Merci Monsieur le Président, je vous propose Monsieur Laurent VOGLER.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? (Silence.) Alors, on va passer au vote à bulletin secret. Merci.

[Les bulletins sont distribués.]

**M. ISCHER (S) :** Merci. Je me demandais si c'était possible de déjà distribuer, s'il y a des prochains votes, de déjà distribuer les bulletins.

**Le Président (MCG) :** On ne peut pas il faut aller par étapes.

**Mme KAST :** Vous avez vu ce qu'il s'est passé avec la distribution de bulletins inutiles, il y a eu au niveau de la récolte une confusion, donc je vous invite à ne pas distribuer plusieurs bulletins, car au niveau de la récolte cela va être compliqué. Il ne faut pas avoir simultanément 2 bulletins.

Nous avons les résultats pour le 1<sup>er</sup> Secrétaire :

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	30
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	2
Majorité absolue	16



Est élu, Monsieur Laurent VOGLER, avec 27 voix. [Applaudissements.]

Je prie Monsieur Laurent VOGLER de me rejoindre au bureau. Merci.

*Monsieur Laurent VOGLER prend place au bureau.*

## 2<sup>ème</sup> Secrétaire

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a des propositions ?

**Mme WICKI (PLR) :** Pour le PLR j'ai le plaisir, nous avons le plaisir de vous présenter Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? [Silence.] Alors, on va passer au vote à bulletin secret. Merci.

[Les bulletins sont distribués.]

**M. STARCKENMANN (Ve) :** Je vais tout de suite mettre de l'ambiance mais on pourrait pas accélérer le truc, nous on veut aller boire un verre, est-ce qu'on peut pas voter à main levée pour les autres trucs ou aller plus vite ? C'est impossible ?

**Mme KAST :** Un verre pour les Verts mais après un peu de patience. Pour l'élection du bureau, le règlement prévoit expressément que le vote est par bulletin secret donc pour l'élection du bureau on ne peut pas faire autrement. Pour les autres points qui vont arriver oui, bien sûr.

**Le Président (MCG) :** Nous avons les résultats pour le 2<sup>ème</sup> Secrétaire :

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	31
Bulletin nul	2
Bulletins blancs	7
Majorité absolue	16

Est élu à la fonction de 2<sup>ème</sup> Secrétaire, Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, avec 22 voix. [Applaudissements.]

## 1<sup>er</sup> Membre

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a des propositions ?

**Mme MASÉ (UDC) :** Vous avez dit du premier membre, il s'agit du 3ème secrétaire je suppose. Parce que moi j'ai sur ma liste 1<sup>er</sup> secrétaire, 2<sup>ème</sup> secrétaire, 3<sup>ème</sup> secrétaire, pas de membre. Alors si c'est pour la place de 3<sup>ème</sup> secrétaire si toutefois il y en a une, le groupe UDC propose Monsieur Mauro PALMAN. Est-ce qu'il s'agit bien de la place de 3<sup>ème</sup> secrétaire ?

**Le Président (MCG) :** Il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> secrétaire il me semble.

**M. PASQUIER (PLR) :** Selon notre règlement, il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> secrétaire mais c'est un membre. Vous pouvez présenter une candidature UDC.

**Mme MASÉ (UDC) :** Donc en fait sur la liste c'est une erreur. Donc , le groupe UDC propose Monsieur Mauro PALMAN à la place de membre.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? (Silence.) Alors, on va passer au vote à bulletin secret. Merci.

[Les bulletins sont distribués.]

**Le Président (MCG) :** Nous avons les résultats pour le 1<sup>er</sup> Membre :

Bulletins distribués	31
Bulletins rentrés	30
Bulletin nul	1
Bulletins blancs	12
Majorité absolue	16

Est élu à la fonction de 1<sup>er</sup> Membre, Monsieur Mauro PALMAN, avec 17 voix.  
[Applaudissements.]

La composition du bureau pour la période 2020 - 2021 est la suivante :

Président	Monsieur Cédric AMBORD
1 <sup>er</sup> Vice-président	Madame Nathalie KELLER
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Cora BEAUSOLEIL
1 <sup>er</sup> Secrétaire	Monsieur Laurent VOGLER
2 <sup>ème</sup> Secrétaire	Monsieur Jean-Pierre PASQUIER
1 <sup>er</sup> Membre	Monsieur Mauro PALMAN

#### 4) Nomination des diverses commissions

**Le Président (MCG) :** En premier lieu nous devons fixer le nombre de commissaires par commission. Les chefs de groupe se sont réunis en proposant que les commissions soient composées de 9 membres soit : 3 socialistes, 2 verts, 1 MCG, 1 PLR, 1 UDC et 1 Echo. Alors s'il n'y a pas d'autres propositions, celles et ceux qui approuvent cette proposition veuillez bien le faire en levant la main. Majorité absolue donc.

**M. RITTER (EVL) :** Nous sommes le groupe Echo-Verts libéraux. Et pas le groupe Echo. Merci.

**Le Président (MCG) :** J'en prends note.

**Le Président (MCG) :** Nous devons maintenant définir les commissions qui seront chargées d'étudier les projets qui nous seront soumis. Les chefs de groupe m'ont communiqué une proposition de 8 commissions. Le Conseil administratif a fait une variante d'arrêter la composition des commissions permanentes de la manière suivante :

Citoyenneté, communication & pétition

Finances & informatique

Sécurité, travaux publics & voirie

Espaces verts, culture & sports

Bâtiment

Urbanisme

Développement durable & promotion économique

Sociale

Celles et ceux qui sont d'accord pour ces commissions avec neuf membres par commission sont priés de lever la main. C'est la majorité absolue, la proposition est acceptée.

#### 5) Election des président-e-s des commissions permanentes

Citoyenneté, communication & pétition

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition pour la présidence ?

**M. LAPALUD (S) :** Merci. Je vous propose Madame Mame DIOP.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? (Silence.) S'il n'y a pas d'autre propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]  
Finances & informatique

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR propose Monsieur Jean-Pierre PASQUIER.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? [Silence.] S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Sécurité, travaux publics & voiries

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Je vous propose ma candidature à cette place.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? [Silence.] S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Espaces verts, culture & sports

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je vous propose Monsieur Laurent VOGLER.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? [Silence.] S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Bâtiment

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**Mme MASÉ (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais prendre la parole. A la réunion des chefs de groupe à laquelle je n'ai pas participé, il me semble qu'on avait proposé l'UDC à la présidence de cette commission. Le groupe UDC, nous sommes trois débutants, je ne pense pas que cela soit une bonne chose qu'un débutant ait la présidence d'une commission, aussi nous renonçons à vous présenter un candidat pour la présidence de cette commission, pour cette année. Peut-être l'année prochaine.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Vu que le groupe UDC renonce, je vous propose Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER pour ce poste.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? (Silence.) S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Urbanisme

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Le groupe des Verts vous propose Monsieur Tobias BURCKHARDT.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? (Silence.) S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Développement durable & promotion économique

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Le groupe des Verts propose à la présidence Monsieur Denis PASCHE.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? (Silence.) S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

Sociale

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une proposition ?

**Mme KELLER (EVL) :** Je vous propose ma candidature.

**Le Président (MCG) :** Est-ce qu'il y a une autre proposition ? (Silence.) S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de passer au vote par acclamations.

[Applaudissements.]

**6) Communications du Conseil administratif**

**Le Président (MCG) :** Est-ce que le Conseil administratif a des communications?

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Alors je tenais au nom du Conseil administratif à vous féliciter pour cette élection et à vous remercier surtout pour votre implication et votre intérêt pour la chose politique, parce que tous les partis nous avons beaucoup œuvré pour ce sens-là. Nous avons cherché des candidats et des candidates que nous avons fort heureusement trouvés, mais on sait que ce n'est pas toujours facile de s'investir, de prendre le temps et vous avez décidé de faire ça et nous tenions vraiment à vous remercier pour cela. On aurait évidemment souhaité fêter cette belle élection mais en raison du Covid cela n'a pas été possible mais c'était prévu, une belle festivité au parc de la Mairie, le temps s'y prêtait si bien. Comme l'a proposé Monsieur le Président nous y avons aussi pensé, on espère pouvoir faire cette fête au mois de septembre si les conditions le permettent bien sûr. Alors un grand bravo à toutes et à tous!

**Le Président (MCG) :** Merci. Nous sommes arrivés à la fin de cette séance d'installation.

La séance est levée. Merci. (Applaudissements.)

**La séance est levée à 20 heures 38.**

Le Secrétaire :

Laurent VOGLER

Le Président :

Cédric AMBORD